



L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le treize février deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	30	Suffrages exprimés :	43
Absents :	25	- dont POUR :	43
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	12	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
 Mme ANGELETTI Frédérique
 Mme ARAGONES Claire
 Mme BLANCHET Fabienne
 M. BOREL Félix
 M. BOURSE Etienne
 M. CARLIER Roland
 M. COURTECUISSÉ Patrick
 Mme CRESP Delphine
 Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
 M. DERRIVE Eric
 M. GERAULT Jean-Pierre
 Mme GIRARD Nicole
 M. JUSTINESY Gérard
 M. MASSIP Frédéric
 M. MOUNIER Christian
 M. NOUVEAU Michel
 Mme PAIGNON Laurence
 Mme PALACIO Céline
 M. PETTAVINO Jean-Pierre
 M. PEYRARD Jean-Pierre
 Mme PIERI Julia
 Mme PONTET Annie
 M. RIVET Jean-Philippe
 Mme ROUX Isabelle
 M. SILVESTRE Claude
 M. SINTES Patrick
 Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AUDIBERT Danielle
 Mme BASSANELLI Magali
 Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
 Mme CLEMENT Marie-Hélène
 Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
 Mme GREGOIRE Sylvie
 Mme JEAN Amélie
 M. LE FAOU Michel
 M. LIBERATO Fabrice
 Mme MILESI Véronique
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 M. SEBBAH Didier
 M. VOURET Eric

ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
 ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
 ayant donné pouvoir à M. BOREL Félix
 ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
 ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
 ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
 ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
 ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
 ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
 ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
 ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
 ayant donné pouvoir à Mme DAUPHIN Mathilde
 ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
 M. BATOUX Philippe
 Mme BUCHACA Sophie
 Mme FAURE Cécile
 M. KITAEFF Richard
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme MONFRIN Marie-Josée
 Mme NALLET Christine
 M. ROUSSET André

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
 M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde

N° 2026-017

ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE – Appels à
projets scolaires 2025-2026 – 2^{ème} phase

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-34 ;*
- *Vu le Code de l'environnement ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil de la communauté de communes Provence Luberon Durance du 13 décembre 2012 relative à la mise en place d'appels à projets scolaires dans le cadre du plan de prévention des déchets ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2022-144 du 27 octobre 2022 relative à l'approbation du plan climat air énergie territorial (PCAET) et de son plan d'actions pour la période 2022-2027 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-013 en date du 9 février 2023 portant approbation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2022-2027 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023-119 en date du 29 juin 2023 relative à la mise en place de nouveaux appels à projets scolaires et animations ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-203 en date du 4 décembre 2025 relative à l'attribution des subventions aux établissements scolaires au titre des AAP scolaires 2025-2026.*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 29 janvier 2026.*

Luberon Monts de Vaucluse organise depuis 2012 des appels à projets scolaires dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur les thèmes du tri des déchets et de la lutte contre le gaspillage.

Plusieurs établissements scolaires du territoire de LMV bénéficient ainsi chaque année de subventions d'un montant maximum de 500 € pour financer des projets de sensibilisation des élèves des écoles, collèges et lycées à la prévention et à la réduction des déchets ainsi que de journées d'animation et de sensibilisation sur ces sujets.

La sensibilisation du public au changement de comportement est l'un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial adopté le 27 octobre 2022.

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil communautaire a approuvé la mise en œuvre de nouveaux appels à projets à destination du public scolaire et ALSH en y intégrant de nouveaux thèmes correspondant aux actions prévues dans le cadre du PCAET, à savoir :

- Sans plastique, la vie est magique ;
- Trier pour mieux réutiliser ;
- Protégeons les insectes pollinisateurs ;
- Notre biodiversité c'est notre fierté ;
- Se déplacer autrement c'est amusant ;
- Fermer son robinet ce n'est pas compliqué.

Les dossiers de candidature aux appels à projets scolaires 2025-2026 ont été adressés à tous les établissements scolaires et accueils de loisirs du territoire à la rentrée scolaire de septembre 2025. Une première tranche de subventions a été allouée par délibération du conseil communautaire n° 2025-203 du 4 décembre 2025.

Deux nouveaux dossiers ont été reçus tardivement après le bureau communautaire qui a précédé le conseil communautaire du 4 décembre 2025. Aussi, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur une deuxième tranche de subventions pour les projets suivants :

Thématiques des projets reçus :

- 2 projets sur le thème « Notre biodiversité c'est notre fierté » :
 - Le premier porté par l'école Saint Charles de Cavaillon créera un jardin botanique en lien avec l'association « atelier nature » pour sensibiliser les élèves à la biodiversité. Le montant de la subvention sera de 500 € ;
 - Le second porté par le collège du Calavon créera un potager en partenariat avec « la ruche ». Ce projet est mené par la classe nature de 6°. Le montant de la subvention sera de 500 €.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** l'octroi d'une deuxième tranche de subventions à 2 établissements scolaires au titre des Appels à projets 2025-2026 pour un montant total de **1 000 €** selon le tableau joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 20 février 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

